

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 17 décembre 2020 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

20/091/ECSS

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS - DIRECTION DES SPORTS - Approbation du solde des subventions aux associations sportives votées en 1ère répartition. - Versement au réel des frais engagés au titre de la 3ème répartition - Approbation des avenants aux conventions votées en 1ère et 3ème répartition - Budget primitif 2020.

20-36307-DS

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille souhaite apporter une aide financière aux associations sportives pour l'organisation de manifestations sportives qui ont pour son image un impact au niveau local, national ou international.

Par délibération n°20/0098/ECSS du 27 janvier 2020, il a été effectué au profit de ces associations des acomptes attribués de façons conditionnelles, sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables fournies par les organismes. Il y a lieu de préciser que le montant de l'acompte versé ne permettait pas de préjuger des décisions intervenues lors de la préparation du budget 2020.

Par délibération n°20/0320/ECSS du 5 octobre 2020, il a été voté au profit de ces associations des subventions.

En raison de la crise sanitaire certaines manifestations n'ont pas pu se dérouler. En conséquence il convient de procéder soit à l'annulation des avenants de manifestations n'ayant entraîné aucun frais, soit de réduire les avenants au montant des frais réels dans la limite des 80 % de la subvention prévue. Les modalités de versement de cette participation financière sont précisées dans le tableau et les conventions de financement ci-annexées.

Dans ce cadre il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal une répartition d'un montant de 52 700 Euros dont 9 600 Euros pour deux associations de notre secteur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION n°20/0098/ECSS DU 27 janvier 2020
VU LA DELIBERATION n°20/0320/ECSS DU 5 octobre 2020
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Sont approuvés les soldes des acomptes et les avenants, ci-annexés avec les associations sportives suivantes :

Tiers	Mairie du 6 ^{ème} secteur 11/12 ^{ème} arrondissements	Euros
11916	Amicale Cycliste Marseille Est 33, avenue Elléon – 13011 Marseille EX015327 : Action 33 ^{ème} Cyclo Cross des plages Date : juin 2020 Budget prévisionnel : 14 000 Euros Un acompte de 2 800 Euros a été versé à la notification de la convention. Le montant de la subvention est ramené par avenant au montant justifié au titre des frais engagés.	2 800
43908	Le Club des Marseillaises 27B, boulevard Notre Dame – 13011 Marseille EX015155 Action : La Marseillaise des Femmes Date : 04 octobre 2020 Budget prévisionnel : 295 000 Euros Un acompte de 6 800 Euros a été versé à la notification de la convention. Le montant de la subvention est ramené par avenant au montant justifié au titre des frais engagés.	6 800

ARTICLE 2 Madame la Maire ou son représentant est habilitée à signer les avenants aux conventions susvisés.

ARTICLE 3 La dépense correspondante d'un montant de 52 700 Euros dont 9 600 Euros pour deux associations de notre secteur sera imputé sur le Budget Primitif 2020 – DS 51502 – fonction 40 – nature 6574.1 – action 20190701.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 17 décembre 2020